

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE CONDRIEU
ARRÊTÉ 2026-268
DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉFENSE

La Maire de CONDRIEU ;

Vu l'article L2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la séance d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026, au cours de de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints et la délibération 2026-33 en date du 5 juin 2026 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétariat d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants, créant la fonction de correspondant Défense ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du Secrétariat d'Etat chargé de la Défense et des Anciens Combattants ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Frédéric VINCIGUERRA est désigné correspondant Défense pour la commune de Condrieu ;

ARTICLE 2 : Le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens, en développant le lien armée-nation et l'esprit de défense, en associant tous les citoyens aux questions de défense. Il s'exprime sur l'actualité Défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie dans le lieu réservé à cet effet et publié au registre des arrêtés municipaux et publié sur le site internet de la commune ;

CONDRIEU, le 23 juin 2026

La Maire,

Magalie VEYRIER



Notifié le : 26/06/26

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.